

# ASSEMBLEE NATIONALE

27 janvier 2005

---

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

## AMENDEMENT

N° 270

présenté par  
Mme LEBRANCHU et M. GAUBERT

-----  
**ARTICLE 15**

Dans la dernière phrase du premier alinéa de cet article, substituer au mot :

« exploitation »,

le mot :

« organisation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La présence du mot « exploitation » dans cet article qui porte sur la durée du travail des navigants est un aveu de l'esprit dans lequel il a été rédigé. Y substituer le mot « organisation » est une marque minimale du respect dû au travail de ces personnels. Ce mot est d'ailleurs celui utilisé au dernier alinéa de cet article.